

MONT KENYA

KENYA



DÉSIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL - ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

MONT KENYA (KENYA)

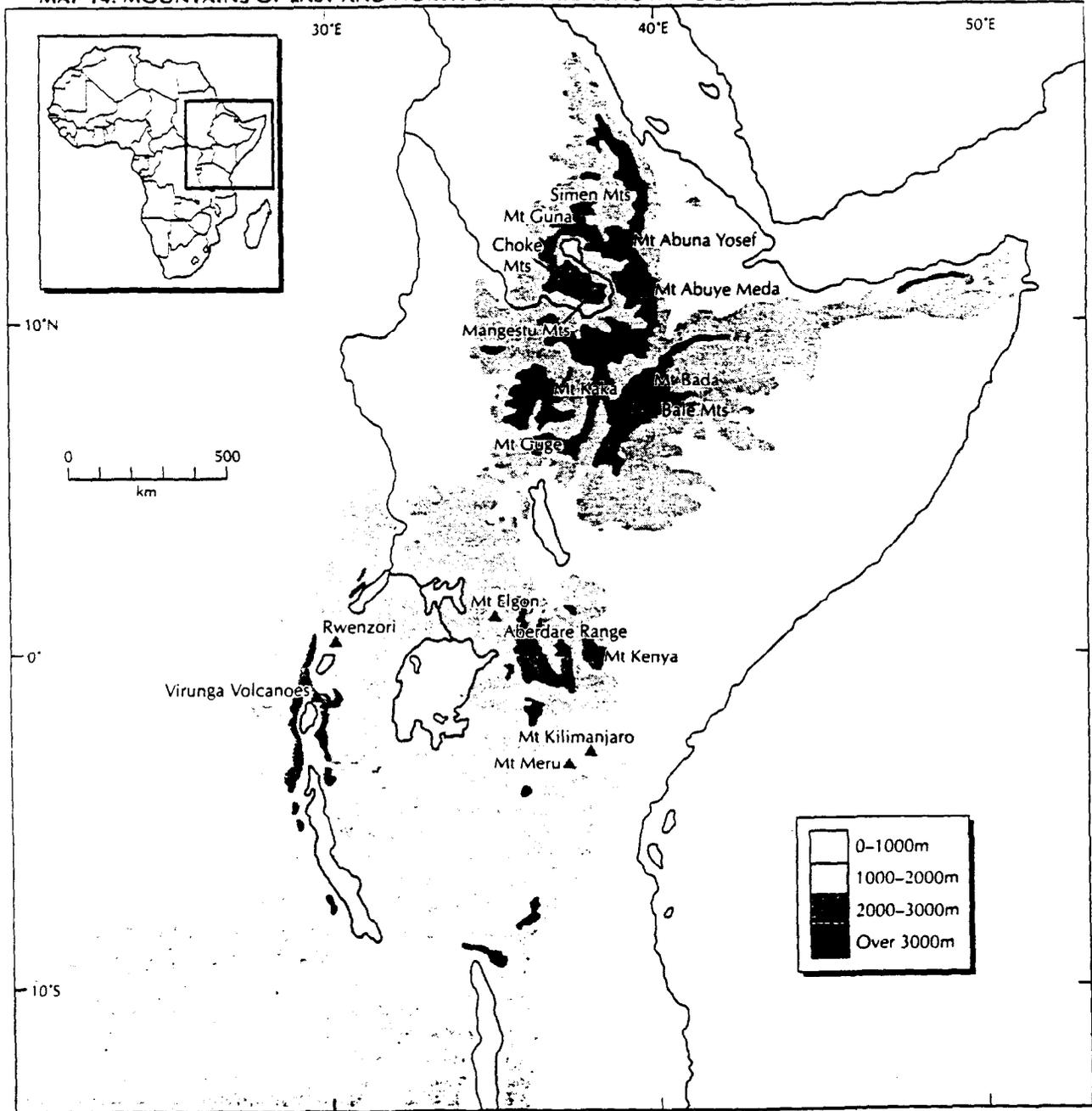
1. DOCUMENTATION

- (i) Fiches techniques WCMC/UICN (9 références)
- (ii) Littérature consultée: Kingdon, J. 1990. **Island Africa**. Collins; Ojany, F.F. et al. 1991. Proceedings of the International Workshop on Ecology and Socio-Economy of Mount Kenya Area. 204p.; Bussmann R.W. 1994. The Forests of Mount Kenya. PhD Dissertation. Bayreuth; Bussmann R.W. 1996. Destruction and Management of Kenya's Forests. *Ambio* 25(5); Davis, S.D. et al. 1994. Centres of Plant Diversity. Vol I. IUCN; Young, T. 1984. Kenya's Indigenous Forests. WWF/IUCN. 41p.; Allan, I. ed. 1991. **Guide to Mount Kenya**. Mt. Club Kenya; Boy, G. and Allan, I. 1988. **Snowcaps on the Equator** Bodley Head; Amin, M. et al. 1991. **On God's Mountain**. Camerapix; Coe, M. 1967 **The Ecology of the Alpine Zone on Mount Kenya**. Junk; Thorsell, J. 1997. Africa's Mountain Parks and Reserves in African Mountain Association Meeting Proceedings UNU In Press; Hastenrath, S. 1984. **The Glaciers of Equatorial East Africa**. Reidel. 353p.; Wass, P. ed. 1995. **Kenya's Indigenous Forests**. IUCN; Rheker, J.R. et al. Bibliography of East African Mountains. 1989. Laikipia Report 13. Université de Berne; Ojany, F. 1993. Mt. Kenya and its Environs: A Review of Interaction between Mountain and People in an Equatorial Setting. *Mt. Res. and Devel.* 13(3).
- (iii) Consultations: 5 examinateurs indépendants, fonctionnaires du Service kenyan de la faune, du Département des forêts, et chercheurs de l'Université de Nairobi.
- (iv) Visite du site: J. Thorsell, janvier, 1997

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le mont Kenya, 5199m, est le deuxième sommet du continent africain. C'est un ancien volcan aujourd'hui éteint, qui fut en activité de 3,1 millions d'années jusqu'à 2,6 millions d'années avant notre ère et qui s'élevait alors probablement à 6500m, avec une forme rappelant celle du Kilimandjaro aujourd'hui. Le sommet du mont Kenya est un reste de culot volcanique découvert à mesure que les matières plus friables étaient érodées par la glaciation. Le mont Kenya recèle encore les vestiges de 12 glaciers tous en régression rapide. Le sommet principal est entouré d'une couronne de quatre pics secondaires surplombant des vallées glaciaires profondément échancrées en forme de U. Sur le versant nord, il y a de nombreux cônes et cratères volcaniques. Avec un diamètre d'environ 100km, le mont Kenya est pratiquement deux fois moins massif que le mont Kilimandjaro. Le site désigné inclut les versants supérieurs de la montagne (au-dessus de 3200m) et deux proéminences formant le parc national (715km²), ainsi que la réserve forestière qui l'entoure (1420km²). Cette zone forestière, qui s'étend jusqu'à 3400m d'altitude, possède une flore riche et constitue un important refuge faunique (éléphants, rhinocéros, buffles du Cap, primates). La forêt de montagne rejoint la limite des arbres et, plus haut, les landes à bruyère et la lande afro-alpine. Une vaste forêt de bambous couvre les pentes humides intermédiaires. Onze espèces végétales localement endémiques et 150 espèces endémiques au niveau régional ont été répertoriées, ainsi qu'une espèce endémique de musaraigne. Le site compte une vingtaine de petits lacs et la montagne constitue un bassin versant majeur pour deux grands systèmes fluviaux. La région désignée comprend le Parc national (715 km²) et le secteur de la Réserve forestière

MAP 14. MOUNTAINS OF EAST AND NORTH-EAST AFRICA SHOWING LOCATION OF AFROALPINE AREAS



environnante qui contient encore une forêt naturelle (environ 1110 km²) sur une superficie totale de 1824 km².

Les critères au titre desquels le mont Kenya est désigné n'ont pas été spécifiés mais on peut supposer qu'il s'agit des critères naturels (i), (iii) and (iv).

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES PROTÉGÉES

Le mont Kenya fait partie des blocs montagneux isolés du continent africain que l'on peut comparer à un archipel d'habitats montagneux, séparés par une mer de forêt de plaine et de savane. Cet archipel recèle une quarantaine d'aires protégées. On compte quatre biens du patrimoine mondial en Afrique orientale et centrale: les Parcs nationaux du mont Kilimandjaro, des Virunga, du Ruwenzori et de Simen. Tous ces sites sont des montagnes équatoriales glaciaires et ont de nombreuses espèces en commun. Ils possèdent tous une physiographie différente, deux d'entre eux étant d'origine volcanique (Kilimandjaro et Virunga) et deux autres étant issus du soulèvement de blocs sédimentaires de hauts-plateaux (Ruwenzori et Simen). Le Parc des Virunga/Ruwenzori jouxte le centre d'endémisme végétal de l'est du Zaïre et l'on y trouve, de ce fait, des communautés végétales nettement plus riches en diversité biologique que celles de l'Afrique de l'Est.

Tous les sites qu'englobe l'unité biogéographique afro-montagnarde ont une valeur biologique et géologique exceptionnelle imputable à la flore, à la faune (dans une moindre mesure) et aux formes de relief particulières. Il est donc difficile d'évaluer leur importance relative: tous possèdent des paysages spectaculaires et revêtent une importance considérable pour la conservation, et tous sont uniques à maints égards. Le mont Kenya lui-même se distingue des autres par ses cinq pics abrupts ainsi que par sa vaste forêt, l'étendue de sa forêt de bambous et ses landes immenses. Les forêts de montagne que l'on y trouve sont les plus diverses de l'Afrique de l'Est du point de vue de la richesse des différents types forestiers. On y trouve des rhinocéros - ce qui n'est pas le cas des autres sites - et la plus grande population d'éléphants. Le paysage y est très impressionnant: le mont Kenya était considéré comme sacré par les peuples Kikuyu et Meru.

4. INTÉGRITÉ

La désignation du mont Kenya couvre deux unités administratives: le Parc national du mont Kenya (715km²), géré par le Service kenyan de la faune (KWS), et la Réserve forestière du mont Kenya (1420 km²), administrée par le Département kenyan des forêts. Ces deux zones sont d'égale importance et visent à protéger les principales caractéristiques naturelles ainsi que le bassin versant de la montagne, entre 2000 et 2500m d'altitude. La protection active du mont Kenya remonte en fait au début du 20e siècle, avec la création du parc national en 1949.

La gestion actuelle du Parc national du mont Kenya est considérée comme excellente. Le parc dispose d'un plan de gestion mis en oeuvre avec le soutien de l'Union européenne et d'autres organismes. De nouveaux bâtiments pour le personnel et un nouveau portail d'entrée ont été construits grâce à un prêt de la Banque mondiale. Un programme de recherche actif est appliqué et le tourisme est bien géré. Des plans spéciaux sont en préparation pour une réserve de rhinocéros clôturée; les populations d'espèces sauvages, bien que plus restreintes qu'auparavant, demeurent saines.

Dans la réserve forestière voisine, la situation contraste fortement avec le niveau élevé de gestion existant dans le parc national. Lors d'une inspection du site, l'UICN a observé un degré d'empiétement préoccupant dans la réserve forestière. Les lacunes de la gestion de la réserve forestière ont été présentées très clairement dans l'étude effectuée récemment par Bussmann (1996), et les problèmes sont parfaitement connus au Kenya. Les principales menaces viennent du prélèvement excessif des produits de la forêt et de l'exploitation illicite des camphriers et des cèdres. Certaines zones ont été colonisées par l'homme et des plantations exotiques ont remplacé la plupart des forêts indigènes. Des plantations de marijuana ont détruit l'essentiel de la forêt naturelle au sud-est de la réserve sans que rien ne soit entrepris pour empêcher leur expansion.

Le mont Kenya subit un déboisement effréné et rares sont les mesures prises pour y remédier. Bussmann (1996) propose un plan d'action à cet effet mais, compte tenu des moyens restreints du Département des forêts, on ne peut s'attendre à des résultats spectaculaires.

5. AUTRES COMMENTAIRES

Les résultats de l'examen de la politique forestière et de l'administration des forêts naturelles, actuellement en cours au Kenya, pourraient affecter la gestion de la portion du site administrée par le Département des forêts.

Le Service kenyan de la faune prépare une carte définitive, avec la délimitation et la superficie précises du site.

6. CHAMP D'APPLICATION DES CRITÈRES NATURELS DU PATRIMOINE MONDIAL

Avec ses sommets accidentés recouverts de glaciers et ses pentes intermédiaires boisées, le mont Kenya est l'un des paysages les plus impressionnants de l'Afrique de l'Est et satisfait au critère (iii) pour sa «beauté exceptionnelle». C'est la région alpine la mieux étudiée de la région: ainsi, le glacier Lewis est le seul glacier des Tropiques à bénéficier d'une surveillance continue. L'évolution et l'écologie de la flore afro-alpine du mont Kenya attirent également de nombreux chercheurs et le critère (ii) «exemple éminemment représentatif des processus écologiques» est aussi satisfait. Les arguments en faveur du critère (iv) sont également convaincants mais d'autres sites surpassant le mont Kenya à cet égard, ce critère est jugé secondaire.

Concernant les conditions d'intégrité à remplir pour satisfaire aux critères (ii) et (iii), le secteur du site désigné qui correspond au parc national n'a qu'un défaut, la faible étendue des forêts qu'il contient. Le secteur boisé de la zone désignée est géré par un organisme distinct et, comme indiqué au paragraphe 4, cette zone du mont Kenya ne fait l'objet d'aucun plan de gestion, ne dispose pas de ressources équivalentes à celles du parc national, et son couvert forestier fait l'objet d'une exploitation illicite intense. La zone boisée joue néanmoins un rôle crucial dans la survie écologique du parc national et a une incidence majeure sur la qualité de son bassin versant. Reconnaissant que le site satisfait à deux critères naturels mais que la zone boisée du mont Kenya est gravement menacée, le Bureau a renvoyé la désignation au gouvernement du Kenya en demandant une modification des limites pour exclure la portion de la réserve forestière qui subit les impacts les plus graves, ainsi qu'une liste des mesures prises pour renforcer la gestion.

Le 8 septembre, les autorités du Kenya ont envoyé une nouvelle carte où la superficie du site était réduite et y ont joint la liste des mesures prises :

- un centre d'intervention mobile a été ouvert à Nyeri ;
- le KWS et le Département des forêts mènent des patrouilles conjointes en forêt ;
- un financement est mis à disposition pour les frais des véhicules et de fonctionnement ;
- l'UE a lancé un projet de sensibilisation et d'aide aux communautés locales ;
- le personnel du Département des forêts suit une formation ;
- des inventaires des ressources sont en préparation et serviront de base au plan de gestion ;
- la révision de la politique forestière est en cours.

L'UICN estime que si ces mesures sont appliquées, la protection de la réserve forestière sera grandement améliorée. Le Comité souhaitera cependant peut-être suivre les progrès et proposer une évaluation des progrès accomplis dans le site au bout de deux ans.

7. RECOMMANDATION

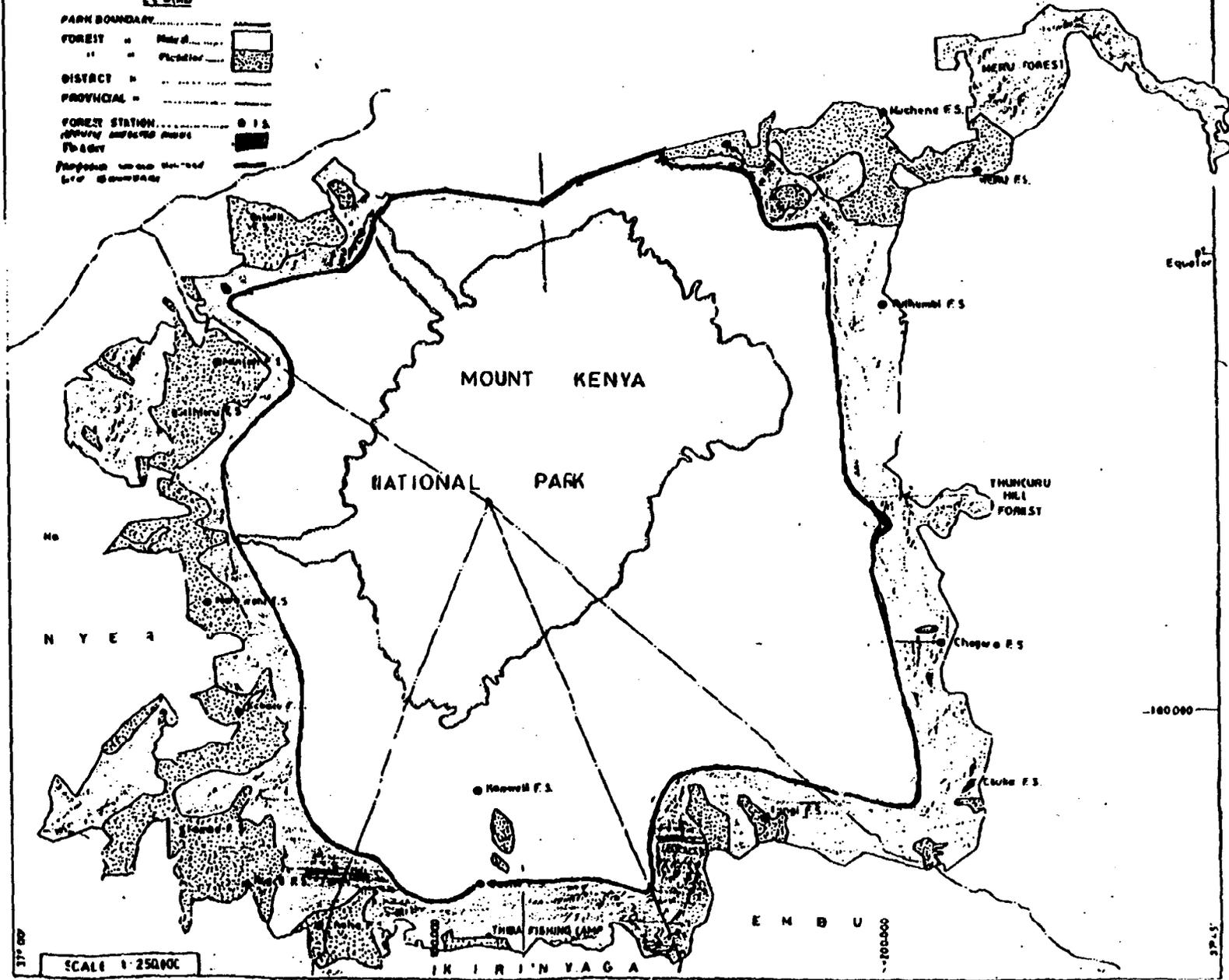
Inscrire le mont Kenya sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (ii) et (iii). Il serait bon d'encourager les autorités du Kenya pour les efforts qu'elles déploient en vue de mettre fin aux activités illicites dans la réserve forestière et de leur demander de coopérer à l'évaluation du site en 1999.

MOUNT KENYA ECOSYSTEM

- NATIONAL PARK
- NATURAL FORESTS
- INDUSTRIAL PLANTATION FORESTS

LEGEND

PARK BOUNDARY	
FOREST " Mixed	[Stippled Box]
" " Placidior	[Dotted Box]
DISTRICT " " "	[Cross-hatched Box]
PROVINCIAL " " "	[Horizontal-lined Box]
FOREST STATION	○ F.S.
Other marked areas	■
Proposed water channel	—
Proposed road	—



SCALE 1:250,000

IKIRINYAGA

EMBU

NYERI

Equator

100000

37° 00'

37° 45'